

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : L'an deux mil sept
le **08 octobre**

En exercice 18
Présents 16
Votants 16
Abstention 02

Le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Jean-François **GAUJOUR**,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le **02 octobre 07**

Présents : Mmes EMIN, LAURENT, LEQUIEN, PERIER-
CAMBY, PEYLIN, RONDELET ;
Mrs BARALDI, BERENGER, FUGIER, GUILLON, PERRET,
ROUDET, STEFANUTO, TROUILLOUD, VACHER

Absents :
Mme MARRANT donne pouvoir à Mme LAURENT,
Mr BARNIER donne pouvoir à Mr ROUDET.
Secrétaire de séance : **Mr Gérard FUGIER**

PARTICIPATION DENEIGEMENT HIVER 2007 / 2008

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le déneigement des voies privées goudronnées des lotissements de la commune peut être pris en charge par les services communaux, moyennant l'acquittement annuel d'une participation de déneigement. Il est rappelé que ne seront déneigées que les voies privées des lotissements, dont l'ensemble des propriétaires s'engage individuellement ou par le biais d'une association syndicale à signer la convention de déneigement. Il rappelle également que les services techniques déneigeront en priorité les voies communales.

Il est proposé de maintenir le montant de cette participation à 16 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal par 16 voix pour et 2 abstentions, décide de maintenir la participation pour le déneigement des voies privées des lotissements à **16 €** par an et par habitation.

Ainsi fait et délibéré

St Etienne de Crossey le **09 octobre 2007**

Le Maire :
J-F GAUJOUR